

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : SYANE - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS – SECTEUR PLAN DE LA CHAPELLE / CHAMPELET	DEL2026-030
---	--------------------

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

Le SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2026, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Plan de la Chapelle » figurant sur le tableau en annexe :

- D'un montant global estimé à 173 567,55 €
- Avec une participation financière de la commune s'élevant à : 42 909,96 €
- Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 5 207,03 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée, et s'engage à verser au Syndicat sa participation financière à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

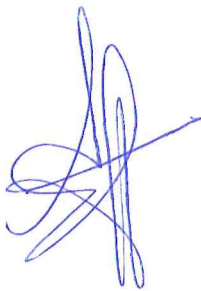
Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : **D'APPROUVER** le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 173 567,55 €, avec une participation financière communale de 42 909,96 € et une contribution au budget de fonctionnement de 5 207,03 €.

Article 2 : **DE S'ENGAGER** à verser au SYANE 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 4 165,62€ sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Article 3 : DE S'ENGAGER à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE des travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 34 327,97 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif de l'opération.

En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le